

# REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

CENTRE CONGOLAIS DE LUTTE ANTIMINES

## Stratégie Nationale de Lutte Antimines

2018 – 2019

### Vision

Une République Démocratique du Congo où fin 2019 la menace posée par les mines est éradiquée et celle posée par les REG réduite, où une capacité nationale de gestion de la contamination résiduelle est en place, où la prise en charge et l'intégration des victimes – femmes, filles, garçons, et hommes – dans la société est garantie, et où les citoyen.e.s vivent sans crainte et s'engagent dans des activités de développement durable pour un pays prospère.

Novembre2017

# Table des matières

Glossaire des abréviations.....	1
Avant-propos .....	3
Résumé exécutif .....	4
Vision.....	4
Mission.....	4
Axes stratégiques .....	4
Introduction.....	5
Méthodologie .....	5
Contexte.....	6
Contexte actuel de la RDC .....	6
Origine, nature et étendue de la contamination.....	7
Impact humanitaire, socio-économique et environnemental de la contamination.....	8
Le Programme national de Lutte Antimines en RDC .....	9
Capacités du Programme national .....	10
Résultats clés et aperçu des principales réussites de la stratégie 2012-2016.....	10
Obligations relatives aux traités internationaux.....	11
Forces, faiblesses, opportunités et menaces du Programme .....	13
Questions transversales d'importance stratégique.....	13
Gestion de l'information.....	13
Renforcement des capacités et coordination.....	14
Genre et diversité .....	15
Lutte Antimines et développement durable .....	15
Vision .....	16
Mission.....	16
Axes stratégiques .....	17
Axe stratégique 1 : Gestion de la menace explosive.....	17
Axe stratégique 2 : Gestion de la contamination résiduelle .....	20
Axe stratégique 3 : Plaidoyer cadre légal et communication .....	22
Suivi, révision et évaluation de la Stratégie.....	25
Annexe I : Agenda de l'atelier de planification stratégique nationale 22-25 août 2017 .....	27
Annexe II : Analyses FFOM & PESTEL (atelier de travail, 22-25 août 2017).....	32
Annexe III : La contribution potentielle de la LAM aux ODD.....	35
AnnexeIV : Zones ouvertes (en date du 1 <sup>er</sup> nov. 2017) .....	37

## Glossaire des abréviations

ADES	Action de Développement et de bien-être Social
ADIC	Action pour le Développement Intégral par la Conservation Communautaire
AFRILAM	Afrique pour la Lutte Antimines
ANASDIV	Association Nationale des Survivants de Mine et Défense des Intérêts des Victimes
ANLAM	Autorité Nationale de Lutte Antimines
APEI	Association pour la Protection de l'Environnement Intégral
ASM	Arme à Sous-Munitions
AV	Assistance aux victimes
BADU	Bureau d'Action pour le Développement et l'Urgence
CASM	Convention sur les Armes à Sous-Munitions
CCAC	Convention de 1980 sur Certaines Armes Classiques
CCLAM	Centre Congolais de Lutte Antimines
CDPH	Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes
CICR	Comité International de la Croix-Rouge
CNC – ALPC	Commission Nationale de Contrôle des Armes Légères et de Petit Calibre et de Réduction de la Violence Armée
GICHD	Centre International de Déminage Humanitaire Genève
CCIM	Campagne Congolaise pour Interdire les Mines
CIMAP	Convention sur l'Interdiction des Mines Antipersonnel
CNLAM	Commission Nationale de Lutte Antimines
CNOPHAVM	Collectif National des Organisations des Personnes Handicapées et d'Assistance aux Victimes de Mines
DCA	DanChurchAid
ECC-MERU	Église du Christ au Congo - Ministère de l'Église pour les Réfugiés et les Urgence
E EI	Engin Explosif Improvisé
EPSP	Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel
FARDC	Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FSPD	Femmes Solidaires pour la Paix et le Développement
GADDE	Groupe Africain de Déminage, Développement et Environnement
GMAA	General Mine Action Assessment
GMAP	Gender and Mine Action Programme
GMAS	General Mine Action Survey

HI	Handicap International
IDH	Indice de Développement Humain
IMAS	International Mine Action Standard
LAM	Lutte Antimines
MAG	Mines Advisory Group
MAP	Mine Antipersonnel
MAV	Mine Antivéhicule
MDI	Mouvement de Développement Intégré
MDK	Mouvement Social pour le Développement du Kasai
MEA	Munition Explosive Abandonnée
MNE	Munition Non Explosée
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo
NEDEX	Neutralisation et Destruction des Explosifs
NILAM	Normes Internationales de l'Action contre les Mines
NPA	Norwegian People's Aid
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PFNLA	Point Focal National de la Lutte Antimines
PNC	Police Nationale Congolaise
PNRBC	Programme National de Réadaptation à Base Communautaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RDC	République Démocratique du Congo
REG	Restes Explosifs de Guerre
SLAMES	Synergie pour la Lutte Antimines à l'Équateur Sud
TDI	The Development Initiative
SYLAM	Synergie pour la lutte Antimines et REG
UNMACC	United Nations Mine Action Coordination Centre
UNMAS	United Nations Mine Action Service
ZDC	Zone Dangereuse Confirmée
ZSD	Zone Soupçonnée Dangereuse

## Avant-propos

A la suite de la promulgation de la loi n°11/007 du 6 juillet 2011 portant sur la mise en œuvre de la *Convention sur l'Interdiction des Mines Antipersonnel* en République Démocratique du Congo, le Programme national de Lutte Antimines était régi par le Plan stratégique 2012-2016. Ce dernier a expiré en décembre 2016 après avoir orienté et facilité la réalisation de l'Enquête Nationale de Contamination par Mines Antipersonnel et Armes à Sous Munitions qui a permis au pays de définir avec précision la problématique et le défi restant. Plusieurs autres exploits ont été accomplis sous l'égide de la stratégie précitée notamment dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 5 de la *Convention sur l'Interdiction des Mines Antipersonnel* ainsi que d'autres piliers de la Lutte Antimines.

La République Démocratique du Congo a présenté sa demande d'extension du délai conventionnel dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 5 précité et a obtenu le délai buttoir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour se libérer de toutes les mines antipersonnel.

Face à l'expiration du Plan stratégique 2012-2016 considéré comme document cadre et tableau de bord de toutes les activités du Programme, il était plus que nécessaire de doter la République Démocratique du Congo d'une nouvelle Stratégie nationale permettant au Programme de remplir ses obligations et de faire face au défi de la mise en œuvre de l'article 5.

Ainsi, la présente Stratégie Nationale de Lutte Antimines qui vise la période 2018-2019 a été élaborée par le Centre National Congolais de Lutte Antimines, les autorités nationales de la République Démocratique du Congo à travers les représentant.e.s de tous les Ministères sectoriels et services impliqués dans la Lutte Antimines, les représentant.e.s de la société civile et les opérateurs internationaux de la Lutte Antimines (LAM) présents sur le territoire national.

Ce document a été rendu possible grâce à l'assistance financière du Gouvernement du Japon et à l'assistance technique du Centre International de Déminage Humanitaire de Genève (CIDHG) et du Service de Lutte Antimines des Nations Unies (UNMAS).

Le Centre Congolais de Lutte Antimines remercie tous les participant.e.s au processus de développement de la présente Stratégie nationale de Lutte Antimines dont le document final a fait l'objet d'un consensus issu d'un processus largement participatif.

Maître SUDI ALIMASI KIMPUTU

Coordonnateur National du Centre Congolais de Lutte Antimines

## Résumé exécutif

Cette Stratégie présente la vision, la mission, les axes stratégiques et les objectifs du Programme national de la LAM en République Démocratique du Congo (RDC) pour la période 2018-2019. La durée de la Stratégie met en évidence la volonté de la RDC de remplir ses obligations liées à l'article 5 de la *Convention sur l'Interdiction des Mines Antipersonnel (CIMAP)* un an avant l'échéance fixée lors de la demande d'extension au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cette feuille de route insiste sur la nécessité de renforcer l'appropriation nationale dans la conduite du Programme et vise à faciliter le dialogue politique avec les partenaires au développement pour assurer le financement des activités du Programme dans le long terme. La Stratégie de la RDC est en alignement avec le Plan National Stratégique de Développement (PNSD), les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les principes de l'efficacité de l'aide de la *Déclaration de Paris* et du *Programme d'Action d'Accra*. Les autorités de la RDC ont intégralement intégré les dispositions des *Plans d'Action de Carthagène et de Maputo* ainsi que celles de leurs *Déclarations* adoptées en 2009 et en 2014 par les États parties à la CIMAP.

### Vision

Une République Démocratique du Congo où fin 2019 la menace posée par les mines est éradiquée et celle posée par les REG<sup>1</sup> réduite, où une capacité nationale de gestion de la contamination résiduelle est en place, où la prise en charge et l'intégration des victimes – femmes, filles, garçons, et hommes – dans la société est garantie, et où les citoyen.e.s vivent sans crainte et s'engagent dans des activités de développement durable pour un pays prospère.

### Mission

Planifier, mettre en œuvre, coordonner, suivre et évaluer toutes les activités du Programme national de la LAM, et mobiliser les ressources nécessaires et les acteurs concernés afin de rendre le pays libre de mines et réduire la menace des REG, de contribuer à son développement socio-économique, et de protéger sa population grâce à des activités efficaces et efficientes en conformité avec les normes nationales de la LAM et les obligations relatives aux conventions internationales.

### Axes stratégiques

La Stratégie comporte trois axes stratégiques accompagnés chacun de plusieurs objectifs, lignes de base, cibles et indicateurs.

1. La menace explosive est gérée de façon efficace et efficiente afin de promouvoir la sécurité des communautés et d'assurer des activités de subsistance pérennes.
2. Le Programme national gère la contamination résiduelle de façon pérenne.
3. La réalisation des objectifs du programme est favorisée par le renforcement du cadre légal de la LAM au travers de la finalisation des processus d'adoption des législations nationales et autres mesures d'application ainsi que d'adhésion aux instruments juridiques internationaux du secteur, par l'intégration de la LAM dans les stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté, et par la mobilisation adéquate des ressources nécessaires.

---

<sup>1</sup>La *NILAM 04.10 Glossaire des termes et abréviations concernant l'action contre les mines* définit les REG comme des Munitions Non Explosées (MNE) ou des Munitions Explosives Abandonnées (MEA). Les REG comprennent les Armes à Sous-Munitions (ASM).

# Introduction

Cette Stratégie présente la vision, la mission, les axes stratégiques et les objectifs du Programme de la LAM en RDC pour la période 2018-2019. Une analyse de contexte est exposée au préalable afin de présenter les points clés et les enjeux significatifs permettant une meilleure compréhension du Programme de la LAM.

La Stratégie inclut les sections suivantes : des résumés du contexte actuel de la RDC, de l'origine, la nature et l'étendue de la contamination, et de son impact humanitaire, socio-économique et environnemental; une présentation du Programme de la LAM comprenant ses capacités et parties prenantes clés, ses résultats clés et un aperçu des principales réussites de la stratégie 2012-2016, et ses obligations relatives aux traités internationaux. Certaines de ses forces, faiblesses, opportunités et menaces sont par ailleurs également passées en revue brièvement. La partie suivante traite des questions transversales d'importance stratégique que sont la gestion de l'information (GI), le renforcement des capacités et coordination, le genre et la diversité, et la LAM et le développement durable. La Stratégie passe ensuite à la section présentant la vision, la mission, les axes stratégiques chacun accompagné par une série d'objectifs pour lesquels des lignes de référence, des indicateurs et des cibles sont définis. La dernière partie expose les engagements clés en termes de suivi, révision et évaluation comme parties intégrantes du processus de la Stratégie.

## Méthodologie

Reflétant les bonnes pratiques internationales, cette Stratégie a été développée sous la conduite du CCLAM, à travers un processus participatif intégrant un large nombre de parties prenantes, incluant des Ministères (Affaires Étrangères, Affaires Sociales – Décentralisation – Défense – Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel [EPSP] – Genre, Enfants et Familles – Intérieur et Sécurité – Plan), la Police Nationale Congolaise [PNC], les Forces Armées de la République Démocratique du Congo [FARDC], la Commission Nationale de Contrôle des Armes Légères et de Petit Calibre et de Réduction de la Violence Armée [CNC – ALPC], les représentants nationaux de la société civile (Association pour la Protection de l'Environnement Intégral [APEI], Action de Développement et de bien-être Social [ADES], Action pour le Développement Intégral par la Conservation Communautaire [ADIC], AFRILAM (Afrique pour la Lutte Antimines), Association Nationale des Survivants de Mine et Défense des Intérêts des Victimes [ANASDIV], CCIM (Campagne Congolaise pour Interdire les Mines), la Croix-Rouge Congolaise, Église du Christ au Congo - Ministère de l'Église pour les Réfugiés et les Urgence [ECC-MERU], Femmes Solidaires pour la Paix et le Développement [FSPD], Groupe Africain de Déminage, Développement et Environnement [GADDE], Synergie pour la Lutte Antimines à l'Équateur Sud [SLAMES], Synergie pour la Lutte Antimines et REG [SYLAM]), les opérateurs internationaux (Comité International de la Croix-Rouge [CICR], DanChurchAid [DCA], Handicap International [HI], Mines Advisory Group [MAG], Norwegian People's Aid [NPA] et UNMAS). Le GICHD a facilité et soutenu l'ensemble du processus. Le présent document représente le consensus de tous les participants sur la vision, la mission, les axes et les objectifs de la Stratégie.

Le CCLAM, le GICHD et UNMAS ont organisé un atelier de travail sur la planification stratégique à Kinshasa du 22 au 25 août 2017 dont les objectifs étaient de :

1. Développer la Stratégie de la LAM en RDC.
2. Accroître la clarté sur l'étendue, la nature et l'impact du problème des mines/REG.
3. Identifier les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces clés du Programme LAM.
4. Comprendre les intérêts, l'influence et le pouvoir des parties prenantes.
5. Identifier et analyser les risques.
6. Clarifier et convenir de la vision globale, de la mission, des axes et des objectifs stratégiques du Programme LAM.
7. Identifier les lignes de base, les cibles et les indicateurs.

8. Identifier la structure de la Stratégie.
9. Produire du contenu qui alimentera un brouillon de Stratégie nationale de LAM.

Les 9 et 10 novembre 2017, le CCLAM, GICHD et UNMAS ont organisé une réunion de validation de la Stratégie. Les parties prenantes clés ont pu discuter, ajuster et valider le document de la Stratégie avant qu'il ne soit soumis au gouvernement pour l'obtention de son approbation formelle.

## Contexte

### Contexte actuel de la RDC

Peuplée de 84 130 millions d'habitants et d'une superficie de 2.345.400 km<sup>2</sup>, la RDC est un des pays les plus pauvres de la planète. Selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le taux de pauvreté en 2015 était de 63,4. Le rapport de 2015 sur l'Indice de Développement Humain (IDH) indique que la RDC a gagné 11 places dans le classement mondial, passant de la 186<sup>e</sup> place sur 187 pays en 2013 à la 176<sup>e</sup> sur 188 pays en 2014. Les progrès sont visibles en termes d'espérance de vie (57,3 ans), de durée attendue et moyenne de scolarisation ainsi qu'en termes de revenu national brut par habitant (800 USD). Jamais la RDC n'avait obtenu un score semblable, même si elle demeure dans la catégorie des pays à IDH faible. Selon le Fonds Monétaire International (FMI)<sup>2</sup>, 82% de la population vit encore toutefois en dessous du seuil de pauvreté absolue. En dépit d'une richesse en sols fertiles, d'un haut potentiel de puissance hydroélectrique de ressources minérales, la RDC fait face à de nombreux problèmes socio-économiques, comprenant des taux élevés de mortalité maternelle et infantile, de la malnutrition, une faible couverture de vaccination, un manque d'accès à l'eau et à des conditions sanitaires améliorées. La continuité des conflits, une mauvaise gestion des ressources et un manque d'investissements ont conduit à une insécurité alimentaire avec près de 30% des enfants de moins de 5 ans victimes de malnutrition. La couverture globale des services publics primaires (éducation, santé, assainissement et eau potable) sont très limités et fragmentés et rencontrent des disparités importantes selon les provinces et les zones urbaines et rurales. La fertilité demeure élevée avec près de cinq enfants par femme.

Les multiples conflits<sup>3</sup> armés subis par la RDC durant ces dernières décennies jusqu'à ce jour (sécession du Katanga, conflit avec l'Angola, « Première » et « Deuxième » guerres du Congo, conflits dans le nord-est, etc.) ont conduit à une désarticulation de l'appareil de l'État et ont négativement impacté l'économie congolaise. La guerre a accéléré la détérioration des infrastructures, provoqué le déplacement de nombreuses populations et causé la dégradation des zones agricoles et pastorales. La RDC est un pays hôte et source de réfugiés. Entre 2012 et 2014, plus de 119 000 réfugiés congolais sont rentrés au pays suite à une stabilité relative dans le nord-est du pays mais fin 2015, on comptait encore plus de 540 000 réfugiés congolais à l'étranger. En outre, le pays connaissait en date de mi-juillet 2017, une population estimée à 3,8 millions de personnes déplacées internes, la vaste majorité fuyant les violences entre les groupes rebelles et les forces armées congolaises.

La RDC partage ses frontières pour 10 481 km avec la République du Congo, la République Centrafricaine, le Sud Soudan, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie, la Zambie et l'Angola. Le pays s'étend de l'océan Atlantique au plateau de l'Est et est traversé dans sa majeure partie par le fleuve Congo. Le Nord du pays est un des plus grands domaines de forêt équatoriale au monde tandis que l'Est borde le grand rift africain, domaine de montagnes, collines, grands lacs et volcans. Le Sud

---

<sup>2</sup><http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2015/cr15280.pdf>

<sup>3</sup>1960-1967 : Guerres de sécession du Katanga, sud Kasai et Province Orientale

1975-1977 : Période des rebellions dans la région, les régimes Angolais et Zaïrois minent la frontière commune

1996-2002 : Période des guerres de libération

2003-2007 : Guerre de l'Est

2007 à ce jour : Affrontements FARDC, ONU-groupes armés, etc.



et le Centre, domaine des savanes arborées, forment quant à eux un haut plateau riche en minerais. En juillet 2015, le pays a été redécoupé et le nombre de provinces est passé de 10 plus la capitale qui a statut de Province à 25 plus la capitale.



Nouveau découpage provincial

## Origine, nature et étendue de la contamination

La contamination de la RDC par mines et REG constitue un héritage direct des périodes prolongées de conflits armés. La contamination par mines est relativement limitée comparée à celle des REG dans les zones ayant subi les conflits. Certaines zones contaminées par ASM ont également été rapportées mais les surfaces affectées restent négligeables<sup>4</sup>.

Ainsi, en lien avec l'action 8 du *Plan d'Action de Maputo*<sup>5</sup>, les enquêtes menées au cours de la période 2012 – 2016 couverte par la précédente stratégie ont permis de clarifier de manière conséquente la contamination restante.

Le cumul du résultat GMAS (2009-2012), GMAA (2011-2012) et de l'enquête nationale de contamination (2013) répertorie 130 Zones Dangereuses (ZD) pour une surface estimée à 1,8 million

<sup>4</sup>Plan Stratégique National De Lutte Antimines en République Démocratique du Congo 2012- 2016, Kinshasa, 2011

<sup>5</sup>Plan d'Action de Maputo – action 8 : « Tout État partie qui doit encore s'acquitter d'obligations en matière de nettoyage des zones minées entreprendra, aussitôt que possible, tous les efforts qu'il peut raisonnablement déployer pour évaluer sur les plans quantitatif et qualitatif ce qu'il lui reste à accomplir pour respecter ses obligations, et rendra compte de ces éléments au moyen d'un rapport soumis au titre des mesures de transparence prévues à l'article 7 et au plus tard le 30 avril 2015, puis tous les ans. Il établira notamment avec précision et autant que faire se peut le périmètre et l'emplacement de toutes les zones situées sous sa juridiction ou son contrôle où se trouvent des mines antipersonnel et qui doivent donc être nettoyées, et de toutes les zones situées sous sa juridiction ou son contrôle où l'on soupçonne la présence de mines antipersonnel et qui doivent donc faire l'objet d'un relevé plus approfondi. Il intégrera ces informations dans ses plans nationaux de déminage et les plans plus vastes de développement et de reconstruction pertinents ».

m<sup>2</sup> qui sont la somme de 76 zones minées pour une surface totale de 1,4 million m<sup>2</sup> et de 54 zones pour une surface de 411 050 m<sup>2</sup>. Il est à noter cependant que ce résultat ne prend pas en compte les territoires d'Aru (province d'Ituri) et Dungu (province du Haut Uélé) qui n'ont pas pu être enquêtés en raison de l'insécurité. 264 zones suspectées dangereuses ont été déclassées au total suite à la dernière enquête. La ville de Kinshasa ainsi que les provinces Kwilu, Mai-Ndombe, Kwango (ex province du Bandundu) et celle du Kongo-Central (ex province du Bas Congo) ont été déclarées libres de MAP. En 2016, un total de 37 903 m<sup>2</sup> ont été remis à disposition (35 032 m<sup>2</sup> dépollués et 2 871 m<sup>2</sup> remis à disposition au travers d'enquête technique).<sup>6</sup>

En date du 1<sup>er</sup> novembre 2017, 48 zones dangereuses représentant une surface de 978 563 m<sup>2</sup> demeurent ouvertes.<sup>7</sup>

## Impact humanitaire, socio-économique et environnemental de la contamination

La présence des mines et des REG constitue une menace évidente pour les populations vivant dans les zones affectées ainsi qu'un obstacle aux activités de développement et de reconstruction et notamment la relance des activités agricoles et économiques dans les communautés plus touchées. Les enquêtes d'impact des mines font état des personnes qui vivent quotidiennement sous la menace que représente la contamination par MAP, dans leur environnement immédiat et sur les routes de retour empruntées par les personnes réfugiées et déplacées internes.

Le Programme de la LAM a enregistré 2 542 victimes de mines/REG qui n'ont pour la plupart jamais reçu une assistance adéquate. 1 459 d'entre elles ont été blessées, 1 077 victimes ont été tuées, et 6 personnes pour lesquelles nous n'avons pas l'information<sup>8</sup>. Pour la période 1997-2004, un total de 1956 victimes a été enregistré représentant plus de 80% de toutes les victimes de mines recensées dans le pays. Depuis 2004, le nombre annuel de victimes a fortement décru. Les cinq anciennes provinces suivantes concentrent à elles seules 86,2% de toutes les victimes dans l'ordre décroissant : Sud-Kivu, Équateur, Nord-Kivu, Katanga et Province Orientale.

Ainsi, considérant les implications humanitaires, sociales, économiques et environnementales, les motivations<sup>9</sup> du Programme de la LAM en RDC s'articulent autour de :

1. La protection des vies humaines /populations civiles innocentes, dont la Sécurité est menacée par la présence avérée ou soupçonnée des MAP.
2. La sécurisation des retours de populations réfugiées et déplacées.
3. La dépollution des terres arables devant permettre la relance des activités agricoles pour le développement socio-économique tant au niveau de communautés locales qu'au niveau national.
4. La sécurisation de l'accès des agences humanitaires tant onusiennes que non onusiennes dans les zones d'intervention vers les populations locales affectées et autres catégories de populations vulnérables.
5. La sécurisation de l'accès des populations aux voies de communication (routes primaires et secondaires, sentiers, aéroports, aérodromes, etc.).

<sup>6</sup><http://www.the-monitor.org/en-gb/reports/2017/congo.-democratic-republic-of/mine-action.aspx>

<sup>7</sup>Pour plus de détails, voir l'annexe IV.

<sup>8</sup> Base de données nationale, septembre 2017

<sup>9</sup> *Demande d'extension du délai de déminage en vertu de l'article 5 de la Convention sur l'Interdiction de l'Emploi, du Stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et leur destruction*, République Démocratique du Congo – Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières / Centre Congolais de Lutte Antimines, N°1 32.51/MPRDC I A1 I 042 t2014, Office des Nations Unies et des Institutions spécialisées, Genève, mars 2014

# Le Programme national de Lutte Antimines en RDC

UNMAS a joué un rôle intermédiaire crucial dans la coordination des activités et le renforcement de capacités du Programme de la LAM en RDC de 2003 à 2015. En 2003, le Gouvernement congolais a en effet délégué les pouvoirs aux Nations Unies via la création du Centre de Coordination des Nations Unies de Lutte Antimines en RDC (UNMACC). En 2008, le Point Focal National pour la Lutte Antimines (PFNLA) est mis en place pour assurer la mission de coordonner l'ensemble des activités en attendant la mise en place d'un Centre formel. La CNLAM et le CCLAM seront créés par la loi n°11/007 du 9 juillet 2011. UNMACC et le CCLAM travailleront de concert jusqu'en 2015, année qui voit la formalisation par arrêté ministériel et décrets de la responsabilité des deux organes nationaux majeurs alors en charge de l'organisation et du fonctionnement du Programme :

## 1. La Commission Nationale de Lutte Antimines (CNLAM)

La CNLAM est un organe politique d'orientation qui se réunit deux fois par an. Il est composé de représentants du Parlement, du gouvernement et de la société civile comme suit :

- Parlement : deux Députés Nationaux et deux Sénateurs
- Gouvernement : Défense Nationale, Intérieur, Santé, Affaires Humanitaires
- Société civile : cinq membres issus des organisations œuvrant dans la LAM.

## 2. Le Centre Congolais de Lutte Antimines (CCLAM)

Le CCLAM est l'organe technique et le point central de coordination des activités de LAM sur le territoire national. Ses principales missions sont les suivantes :

- Préparer et mettre en œuvre la Stratégie
- Assurer la Gestion Qualité
- Accréditer les Opérateurs
- Fixer les priorités du Programme national et le plan de travail
- Gérer et disséminer l'information du Programme national
- Attribuer les ordres des tâches
- Préparer et présenter le rapport de transparence
- Élaborer le budget du Programme national
- Renforcer les capacités nationales
- Assurer la représentation et la participation de la RDC aux processus régionaux et internationaux
- Mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Programme national.

Le CCLAM agit sous l'autorité de la CNLAM. Il en assure le secrétariat technique et permanent. Dans l'intervalle des sessions de la CNLAM, le CCLAM est placé sous tutelle technique du Ministère ayant la Protection civile dans ses attributions (Ministère de l'Intérieur). Le CCLAM sert de pont pour tous les autres secteurs du gouvernement impliqués dans la LAM (Armée, Police, Enseignement, Infrastructures, Environnement, Présidence, Primature, etc.).

Début 2016, le transfert par UNMAS au CCLAM de toutes les activités de coordination du Programme de la LAM en RDC devient effectif.

UNMAS faisait partie de la mission de la paix de la MONUSCO. La Résolution 1925 des Nations Unies mandatait UNMAS pour le renforcement de capacités nationales de la LAM et le soutien à la reconstruction via la dépollution des routes et des infrastructures. En 2013, les activités de déminage ont été transférées à l'équipe pays des Nations Unies et aux autorités congolaises. UNMAS a alors depuis opéré sur deux projets distincts avec d'une part le soutien au Gouvernement congolais, et d'autre part le soutien à la MONUSCO. Depuis mars 2014, le déminage ne fait plus partie du mandat de la MONUSCO.

## Capacités du Programme national

Le Programme dispose d'une capacité opérationnelle significative. Le Programme peut s'appuyer sur les capacités suivantes :

- Dépollution/enquêtes : PNC, FARDC, ADES, ADIC, AFRILAM, APEI, BADU (Bureau d'Action pour le Développement et l'Urgence), Croix-Rouge de la RDC, GADDE (Groupe Africain de Déminage, Développement et Environnement), MDK (Mouvement Social pour le Développement du Kasai), SLAMES, SYLAM, DCA, HI, MAG, NPA, et TDI (The Development Initiative).
- Éducation aux Risques et Liaison Communautaire : ADES, ADIC, AFRILAM, ANASDIV, APEI, BADU, Croix-Rouge de la RDC, ECC-MERU, FSPD, GADDE, MDK, MDI, SLAMES et SYLAM.
- Assistance aux Victimes (AV): équipes d'ADIC, AFRILAM, BADU, ANASDIV, CCIM, CNOPHAVM (Collectif National des Organisations des Personnes Handicapées et d'Assistance aux Victimes de Mines), ECC-MERU, FSPD, GADDE, PNRBC (Programme National de Réadaptation à Base Communautaire), SYLAM, CBM, CICR, et HI.
- Plaidoyer : CCIM.

Le GICHD, NPA et UNMAS fournissent un soutien continu au Programme en termes de renforcement des capacités de gestion de l'information et de gestion stratégique et continueront de fournir cet appui aussi longtemps que ce dernier sera requis par le Gouvernement.

Si le Gouvernement est reconnaissant à l'ensemble des parties prenantes susmentionnées pour leur engagement dans la LAM en RDC, il l'est aussi vis à vis des bailleurs internationaux sans qui les opérations ne pourraient avoir lieu et spécifiquement pour la période 2012-2016 : l'Allemagne, le Danemark, les États-Unis d'Amérique, l'Espagne, le Japon, la Norvège et les Pays-Bas.

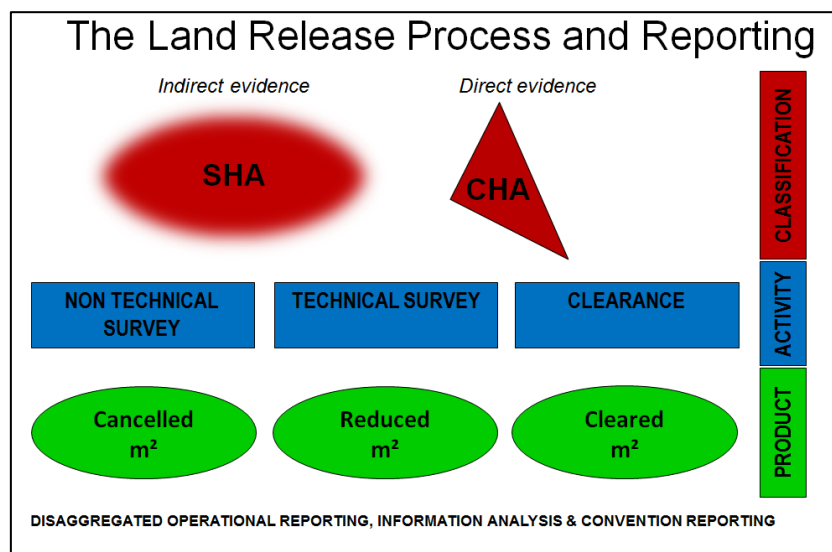
## Résultats clés et aperçu des principales réussites de la stratégie 2012-2016

Le Programme de la LAM en RDC a accompli les progrès suivants au cours de la période 2012-2016:

- Transfert par UNMACC au CCLAM créé par la loi n°11/007 du 9 juillet 2011 de toutes les activités de coordination du Programme de la LAM en RDC.
- Création d'un bureau régional Est du CCLAM.
- Accession à la *Convention relative aux des Droits des Personnes Handicapées* (CDPH) en 2015.
- Production de 24 normes nationales.
- Enquête nationale sur la contamination :
  - o 130 zones dangereuses identifiées
  - o 264 zones suspectées dangereuses déclassées
- La ville de Kinshasa ainsi que les provinces Kwilu, Mai-Ndombe, Kwango (toutes les trois constituant l'ancienne province du Bandundu) et celle du Kongo-Central (ancienne province du Bas Congo) ont été déclarées libres de MAP.
- Sensibilisation de 511 715 personnes dont 102 816 hommes, 96 413 femmes, 312 486 enfants.

- Destruction de 116 MAP, 11 MAV, 83 875 REG et 3 ASM.
- Remise à disposition des terres : 3.074.352 m<sup>2</sup>
  - o Terres déclassées<sup>10</sup> : 634.179 m<sup>2</sup>
  - o Terres réduites<sup>11</sup> : 1.665.943 m<sup>2</sup>
  - o Terres dépolluées<sup>12</sup> : 1.774.230 m<sup>2</sup>

La NILAM 07.11<sup>13</sup> désigne la remise à disposition des terres comme « le processus qui consiste à déployer tous les efforts raisonnables pour identifier, délimiter et éliminer la présence ou le soupçon de la présence de mines/REG au moyen de l'enquête non technique, de l'enquête technique et/ou de la dépollution. Les critères de définition de « tous les efforts raisonnables » doivent être établis par l'ANLAM ». Le processus de remise à disposition des terres consiste à identifier les zones dangereuses, déclasser les terres par l'enquête non technique, réduire les terres par l'enquête technique et dépolluer les terres réellement contaminées par des mines/REG.



Processus de remise à disposition des terres, GICHD

## Obligations relatives aux traités internationaux

### La Convention sur l'Interdiction des Mines Antipersonnel (CIMAP)

La RDC a ratifié la CIMAP le 2 mai 2002 et est devenue État partie à la Convention le 1<sup>er</sup> novembre de la même année.

En mai 2006, la RDC a informé les États parties qu'elle avait procédé à la destruction complète des

<sup>10</sup> « Zone définie dont il a été jugé qu'elle ne contenait pas de traces d'une contamination par des mines/REG à la suite de l'enquête non technique menée sur une zone soupçonnée dangereuse (ZSD) ou sur une zone dangereuse confirmée (ZDC) », *NILAM 07.11 Remise à disposition des terres*, juin 2014

<sup>11</sup> « Zone définie dont il a été jugé qu'elle ne contenait pas de traces d'une contamination par des mines/REG à la suite de l'enquête technique menée sur une zone soupçonnée dangereuse (ZSD) ou sur une zone dangereuse confirmée (ZDC) », *NILAM 07.11 Remise à disposition des terres*, juin 2014

<sup>12</sup> « Zone définie dépolluée à la suite de l'enlèvement et/ou la destruction de tous les dangers spécifiés dus à des mines et des REG jusqu'à une profondeur définie », *NILAM 07.11 Remise à disposition des terres*, juin 2014

<sup>13</sup> [https://www.mineactionstandards.org/fileadmin/MAS/documents/imas-international-standards/french/series-07/NILAM\\_07-11-Remise\\_a\\_disposition-fr.pdf](https://www.mineactionstandards.org/fileadmin/MAS/documents/imas-international-standards/french/series-07/NILAM_07-11-Remise_a_disposition-fr.pdf)

2 864 MAP stockées, respectant ainsi ses obligations relatives à l'article 4 de la Convention pour laquelle l'échéance avait été fixée au 1<sup>er</sup> novembre 2006.

Le Président de la RDC a promulgué le 09 juillet 2011, la loi n°11/007 de mise en œuvre des dispositions de la Convention sur le territoire national. La loi décrit également les structures nationales qui seront en charge de la conduite du Programme : une Commission Nationale Interministérielle et un Centre Congolais de Lutte Antimines (voir plus haut dans la partie *Le Programme de la LAM en RDC*).

En vertu des dispositions de l'Article 5 de la Convention, la RDC était initialement supposée conclure ses opérations de déminage au 1<sup>er</sup> novembre 2012. Ces délais n'ont pu être respectés et une demande d'extension jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015 a été accordée par les États parties en décembre 2011 lors de la 11<sup>ème</sup> Assemblée des États parties à la CIMAP. Cette première demande avait été accordée à la RDC pour lui laisser le temps de « prendre les mesures pour mieux comprendre l'étendue du problème restant et de développer un plan menant à l'achèvement de ses obligations ». Ceci étant fait, elle devait revenir devant les États parties pour demander le temps supplémentaire nécessaire à la mise en œuvre de ce plan. En 2014, la RDC revenait ainsi devant les États parties lors de la 3<sup>ème</sup> Conférence d'examen à Maputo et s'est vu accorder 6 ans, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour détruire toutes les MAP de toutes les zones minées placées sous sa juridiction ou son contrôle aussi rapidement que possible et ce au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2021. La présente Stratégie prévoit que la RDC atteindra le respect de ses obligations relatives à l'article 5 d'ici au 31 décembre 2019 et reconferme son engagement à élaborer un plan d'action 2018-2019 détaillant les modalités d'opérationnalisation et de mobilisation des ressources de la Stratégie d'ici à mi-2018.

En 2014, la RDC avait soumis dix rapports de transparence conformément à ses obligations relatives à l'article 7 de la CIMAP.

Par ailleurs en tant qu'État Partie à la Convention, la RDC s'engage à mettre en œuvre le *Plan d'Action de Maputo 2014-2019* auquel la présente Stratégie fait référence pour tout point d'action applicable la concernant.

### **La Convention sur les Armes à Sous-Munitions (CASM)**

La RDC a signé la CASM le 18 mars 2009 mais ne l'a pas encore ratifiée.

La loi de ratification a été adoptée par les deux chambres du Parlement et attend sa promulgation par le Président de la République après contrôle de constitutionnalité par la Cour Constitutionnelle.

### **La Convention sur Certaines Armes Classiques (CCAC)**

La RDC n'est pas un État Partie à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation d'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou frappant sans discrimination, telle que modifiée le 21 décembre 2001. La Convention comprend cinq protocoles dont seuls deux d'entre eux sont relatifs à la LAM : le Protocole II modifié qui traite des mines terrestres, des pièges et des autres dispositifs, et le Protocole V qui traite du problème des REG.

### **La Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH)**

La RDC a accédé à la CDPH et à son protocole facultatif le 30 septembre 2015. La CDPH a été adoptée le 13 décembre 2006 au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et a été ouverte à la signature le 30 mars 2007. C'est le premier grand traité du XXI<sup>e</sup> siècle en matière de droits de l'homme. Un des principes fondamentaux de la Convention est le principe de non-discrimination.

La RDC ne s'est pas encore dotée d'une loi organique de mise en œuvre de la CDPH fixant notamment les modalités d'octroi des soins de santé et de l'assistance. Il faut tout de même signaler qu'une « Proposition de loi portant protection et promotion des droits des Personnes Vivant avec Handicap en RDC » est en attente d'être votée par les deux chambres du Parlement congolais. Sa mise en œuvre par le gouvernement sera requise de même que l'élaboration d'un arrêté interministériel sur la prise en charge des victimes (voir ci-dessous *Axe stratégique 3 : Plaidoyer*). L'action du gouvernement est conditionnée aux ressources financières existantes qui s'avèrent être largement insuffisantes à ce jour. L'accessibilité par les victimes aux services de réadaptation physique, assistance psychosociale, réinsertion professionnelle et intégration socio-économique demeure très aléatoire et insatisfaisante. Il est capital que le gouvernement et notamment les Ministères de la Santé et des Affaires Sociales s'emparent de la question de l'assistance et de l'intégration des victimes notamment via l'allocation suffisante de ressources financières et la création et la gestion d'une structure de suivi. L'AV nécessite en outre d'être incluse à l'agenda des mécanismes de coordination nationale de la santé, du handicap, de la protection sociale, et de la réduction de la pauvreté.

## **Forces, faiblesses, opportunités et menaces du Programme<sup>14</sup>**

Les parties prenantes au Programme de LAM en RDC ont la capacité de se servir des forces et des opportunités de ce dernier pour répondre à la plupart des faiblesses et menaces qui ont été identifiées. Ainsi par exemple, le fait que le Programme soit détenu par les autorités nationales, qu'il y ait une forte volonté politique de remplir les engagements du pays vis à vis de la CIMAP avant l'échéance officielle fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2021, et qu'il y ait des opérateurs hautement expérimentés sur le territoire constituent des forces sur lesquelles s'appuyer pour promouvoir nationalement et internationalement les actions efficaces du Programme en faveur de l'éradication des mines sur le sol congolais. La présente Stratégie constitue en outre un excellent outil de communication pour mobiliser les ressources financières nécessaires au succès du Programme national.

La menace majeure qui constitue le plus grand risque pour la réussite du Programme est la décroissance de l'intérêt des bailleurs et de leurs contributions financières. Reconnaisant que des financements maintenus au cours des deux prochaines années soit une précondition pour la réalisation des trois axes et de leurs objectifs stratégiques, le présent document inclut dans un axe l'importance de la communication et un objectif relatif au développement de stratégies de communication et de mobilisation des ressources. Ces stratégies devront d'ici à mi-2018 présenter des cibles annuelles de financement et explorer comment attirer de nouveaux bailleurs.

## **Questions transversales d'importance stratégique**

### **Gestion de l'information**

Une gestion de l'information (GI) efficace comprenant des systèmes de rapportage clairs ainsi que de coordination et collaboration solides de tous les acteurs concernés est essentielle et centrale à la réalisation des axes et des objectifs stratégiques présentés dans cette Stratégie.

---

<sup>14</sup> Au cours de l'atelier de travail sur la planification stratégique nationale de la LAM qui s'est tenu à Kinshasa du 22 au 25 août 2017, les participants ont réalisé des exercices d'analyse du contexte comprenant Acteurs, Forces Faiblesses Opportunités Menaces (FFOM), et Politique Économique Social Technologique Environnemental Légal (PESTEL). Les participants ont également analysé les FFOM des trois axes stratégiques identifiés pour le Programme et de trois questions transversales (la gestion de l'information, le renforcement de capacités, et le genre et la diversité) abordées dans la partie suivante. Les analyses FFOM et PESTEL sont disponibles en annexe II.

Une GI solide dans un Programme de LAM assure que l'ensemble des parties prenantes puisse à tout moment être capable d'exploiter les informations à des fins de prises de décisions stratégiques et opérationnelles s'appuyant sur des données fiables.

Cela ne peut être accompli que si le Programme dispose d'un nombre suffisant de personnel qualifié, de standards mis à jour et adaptés aux besoins d'utilisation, d'outils et de processus pour la compilation, l'enregistrement, l'analyse et la dissémination d'informations précises, pertinentes et actualisées.

Suite à plusieurs évaluations internationales, le GICHD insiste sur le fait qu'améliorer la qualité des informations qu'une structure peut avoir à sa disposition ne se limite pas à l'acquisition d'un meilleur logiciel de base de données. Cela nécessite une révision complète de la place que l'unité GI a au sein de la structure, des processus qu'elle a développés et mis en œuvre, et de la façon dont sont compris et définis les besoins des preneurs de décision.

Ainsi, 4 composantes centrales de la capacité GI sont identifiées pour ce faire :

1. **Aptitude à l'emploi des données:** les données collectées et enregistrées via la GI permettent-elles la production d'informations précises, pertinentes et actualisées ?
2. **Processus :** des normes nationales appropriées et des procédures opérationnelles permanentes existent-elles et si oui soutiennent-elles de manière adéquate les processus de la structure ?
3. **Organisation:** la connexion (collaboration/communication) entre l'unité GI et les autres unités est-elle adéquate ?
4. **Ressources:** l'unité GI a-t-elle accès à des ressources humaines et technologiques pérennes?

Le GICHD appuie depuis plusieurs années le CCLAM dans sa mission de délivrer des informations précises, pertinentes et disponibles en temps voulu pour ses processus de prises de décisions et ses obligations de rapportage.

Si le CCLAM et les opérateurs ont considérablement progressé au cours de la période 2012-2016, la GI demeure un enjeu de taille pour le Programme congolais. Il est urgent aujourd'hui de finaliser l'actualisation de la base de données concernant ces dernières années. Il est ensuite crucial également d'assurer la mise à jour régulière de la base de données intégrant l'ensemble des rapports fournis par l'ensemble des opérateurs. Il est par ailleurs primordial que le système de GI assure la désagrégation des données par âge et sexe pour les femmes, filles, garçons, et hommes. Lors des deux prochaines années, il sera important de formaliser les modalités de coopération dans la collecte de l'information avec les leaders locaux et les ministères impliqués dans la LAM (notamment Ministère de la Santé). Les ressources matérielles nécessaires devront être identifiées et mises à disposition par le Gouvernement afin de permettre une GI efficace et efficiente.

## Renforcement des capacités et coordination

Les autorités congolaises sont pleinement conscientes que la responsabilité première pour la LAM incombe aux gouvernements des pays affectés. A ce titre, la présente Stratégie vise à promouvoir les principes de l'appropriation nationale, du renforcement institutionnel et du renforcement de capacités ainsi que le respect des exigences essentielles des NILAM.

Les autorités compétentes de la RDC doivent être en capacité de gérer et de coordonner de manière autonome, effective et décentralisée le Programme et de garantir que toutes les opérations sont conduites de manière sûre, efficiente et conformément aux normes nationales et internationales de la LAM.



Reconnaissant l'importance de la coordination, le CCLAM tiendra des réunions mensuelles dans le cadre du cluster protection-sous cluster LAM avec l'ensemble des opérateurs concernés. Étant donné qu'il s'agit d'une question transversale d'une importance majeure, nombre d'objectifs définis dans les axes stratégiques touchent à cette question de développement et renforcement de capacités.

## Genre et diversité

La RDC reconnaît le fait que les femmes, les filles, les garçons et les hommes sont affectés différemment par la contamination des mines/REG de par le rôle et les responsabilités qui leur incombent au sein de la communauté, et qu'ils ont dès lors des besoins et des priorités spécifiques et variables. Il est essentiel que les activités du Programme, en particulier celles liées à l'éducation aux risques et à l'AV, reflètent les besoins distincts en fonction des différentes catégories d'âge et de sexe et que des activités adaptées et sur mesure soient mises en place pour y répondre de manière efficace et non discriminante.

A l'image de la précédente Stratégie, celle-ci respecte également les principes de non-discrimination à l'égard des femmes tels qu'énoncés par la *Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes* (CEDEF)<sup>15</sup> et assure l'implication des femmes dans toutes les étapes essentielles de sa mise en œuvre (planification, réalisation, suivi et évaluation). Conformément à la Résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité des Nations Unies, la Stratégie vise à ce que toutes les parties impliquées dans la mise en œuvre du Programme veillent à ce que leurs activités tiennent compte des besoins particuliers des femmes et des petites filles.

Ainsi, dans la mise en œuvre du Programme de la LAM en RDC, le CCLAM incite au respect de l'intégration du genre et de la diversité dans la planification, mise en œuvre, suivi et évaluation de l'ensemble des activités. Le CCLAM veille au renforcement des capacités des organisations de la LAM pour qu'elles intègrent la question du genre et de la diversité, et demande à ses partenaires de rendre compte de la façon dont leurs activités bénéficient aux femmes, filles, garçons et hommes. Il est primordial que toutes les données collectées et analysées dans le cadre de la gestion de l'information soient désagrégées<sup>16</sup> par groupes d'âge et de sexe pour les victimes et les bénéficiaires de l'ER ainsi que notamment les activités menées au moment de l'accident. Ceci permet un rapportage détaillé et des activités adaptées aux besoins des personnes ciblées conformément au *Plan d'Action de Maputo*.

La sensibilité au genre et à la diversité du Programme de la LAM en RDC contribue par ailleurs à la réalisation de l'ODD 5 faisant référence à l'égalité des genres, au travers de l'intégration du genre dans toutes les opérations et de la garantie d'opportunités d'emploi non discriminantes.

## Lutte Antimines et développement durable

Le Programme 2030 articulé autour des 17 ODD et de leurs 169 cibles a depuis 2016 influencé les efforts et les politiques de développement durable.<sup>17</sup> Le Programme est centré sur le principe que le développement durable est participatif, inclusif et non discriminant.

La RDC s'engage à atteindre les objectifs des ODD, à reconnaître et à promouvoir les liens entre les ODD et le Programme de la LAM. La remise à disposition des terres sécurisées dans la foulée des enquêtes et de la dépollution est en effet intimement liée aux ODD dans la mesure où la proximité des

---

<sup>15</sup>La CEDEF constitue le traité international des droits humains pour les femmes. Elle a été adoptée le 18 décembre 1979 par l'Assemblée Générale et est entrée en vigueur le 3 septembre 1981 après avoir été ratifiée par 20 pays.

<sup>16</sup> Les données désagrégées font référence à la distinction nécessaire entre le sexe masculin et féminin pour différentes catégories d'âge : femmes, filles, garçons et hommes. Les individus de 18 ans et plus sont considérés comme adultes.

<sup>17</sup><http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>

zones contaminées avec les communautés rurales engendre des impacts socio-économiques « humanitaires, commerciaux et environnementaux significatifs.

Le Programme de la LAM en RDC a l'opportunité de mettre en lumière l'impact et les opportunités que la dépollution peut apporter pour faciliter le développement en contribuant à la réalisation des ODD.

Ainsi le CCLAM et les opérateurs collecteront, analyseront et partageront les informations pertinentes, y incluses celles liant la LAM avec les ODD, afin de sensibiliser la communauté internationale au problème des mines/REG et de mobiliser les ressources financières nécessaires au Programme.

La présente Stratégie prévoit dans ses objectifs stratégiques d'intégrer la LAM dans ses politiques nationales de développement et de réduction de la pauvreté pour soutenir effectivement les stratégies de stabilisation et de développement socio-économique de la RDC.

Le GICHD et le PNUD ont lancé une étude<sup>18</sup> en 2017 explorant les liens entre la LAM, le développement durable et les 17 ODD. L'étude montre comment le processus de remise à disposition des terres peut aussi faciliter l'accès à une vaste gamme de services sociaux de base comprenant les soins de santé (ODD 3), l'éducation (ODD 4), l'eau et l'assainissement (ODD 6). De manière similaire, l'accès aux ressources naturelles et économiques renforce les activités de subsistance et construit la résilience des communautés précédemment affectées, en les libérant de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire (ODD 1 & 2). Un Programme de LAM sensible aux questions du genre promeut l'égalité entre les sexes (ODD 5), en valorisant les femmes et les filles au travers de l'assistance, des opérations et des opportunités d'emploi. Les économies peuvent commencer à grandir fortes d'un Programme qui offre des emplois décents et des compétences transversales (ODD8), de la construction d'infrastructures (ODD 9), et de l'énergie propre devant un bien public commun (ODD 7). Dans les environnements urbains en post-conflit, l'éradication de la menace explosive est une précondition pour la reconstruction des logements, d'infrastructures et de transports (ODD 11).

## Vision

Une République Démocratique du Congo où fin 2019 la menace posée par les mines est éradiquée et celle posée par les REG réduite, où une capacité nationale de gestion de la contamination résiduelle est en place, où la prise en charge et l'intégration des victimes – femmes, filles, garçons, et hommes – dans la société est garantie, et où les citoyen.e.s vivent sans crainte et s'engagent dans des activités de développement durable pour un pays prospère.

## Mission

Planifier, mettre en œuvre, coordonner, suivre et évaluer toutes les activités du Programme national de la LAM, et mobiliser les ressources nécessaires et les acteurs concernés afin de rendre le pays libre de mines et réduire la menace des REG, de contribuer à sa stabilisation et à son développement socio-économique, et de protéger sa population grâce à des activités efficaces et efficientes en conformité avec les normes nationales de la LAM et les obligations relatives aux conventions internationales.

---

<sup>18</sup>UNDP and GICHD, *Leaving no one Behind: Mine Action and the Sustainable Development Goals, Preliminary Findings*, February 2017. La liste complète des contributions potentielles de la LAM aux ODD peut être trouvée en annexe III.

## Axes stratégiques

La Stratégie comporte trois axes stratégiques accompagnés chacun de plusieurs objectifs stratégiques, lignes de base, cibles et indicateurs.

### Axe stratégique 1 : Gestion de la menace explosive

Les enjeux majeurs relatifs à la gestion de la menace explosive qui demeurent sont les suivants :

- Finalisation de l'enquête sur la contamination par mines et ASM dans les territoires d'Aru et Dungu.
- Achèvement de la mise en œuvre de l'article 5 de la CIMAP dont l'échéance est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- Dépollution du territoire national des REG.
- Education aux risques pour les communautés à risque.
- L'identification, l'enregistrement, et l'assistance pour toutes les victimes.

Moyennant de pouvoir conserver la capacité d'intervention actuelle et mobiliser les ressources financières nécessaires, le CCLAM est convaincu de pouvoir honorer les engagements du pays de libérer des mines d'ici au 31 décembre 2019, soit un an avant l'échéance qui lui a été accordée. Ceci en prenant en considération - comme stipulé dans sa demande de prolongation du délai prescrit à l'article 5 de la Convention - les enquêtes menées et les opérations de dépollution en cours ; la consolidation de la même capacité opérationnelle des organisations établies en RDC aux côtés d'un renforcement des capacités des démineurs des FARDC et de la PNC détachés par le Corps de Génie pour le déminage humanitaire ; le développement d'un plan opérationnel qui prévoira des projections annuelles dont les chiffres en termes de surfaces et de fonds évolueront de manière décroissante ; l'amélioration par le CCLAM du système de coordination à travers la finalisation de l'actualisation des normes nationales, le renforcement de la gestion de la qualité (contrôle et assurance qualité) et de la gestion de l'information ; et enfin le renforcement de capacités du personnel du CCLAM.

Cet axe stratégique comporte les objectifs suivants :

Axe stratégique 1		La menace explosive est gérée de façon efficace et efficiente afin de promouvoir la sécurité des communautés et d'assurer des activités de subsistance pérennes.		
Objectifs	Lignes de référence	Indicateurs	Cibles	
1.	La RDC remplit ses obligations relatives à l'article 5 de la CIMAP via des activités d'enquêtes et de dépollution efficaces et efficientes	39 zones dangereuses ouvertes dans la base de données nationale en date du 1 <sup>er</sup> novembre 2017 et représentant une surface de 591.674 m <sup>2</sup>  Territoires de Dungu et Aru non enquêtés lors de la dernière enquête nationale en	% des terres traitées <ul style="list-style-type: none"> <li>• 100% des terres déclassées</li> <li>• 100 % des terres réduites</li> <li>• 100 % des terres déminées</li> </ul> Nombre de mines détruites	100% des terres contaminées traitées d'ici au 31 décembre 2019 <sup>19</sup>  100% des mines trouvées pendant les opérations détruites d'ici au 31 décembre 2019

<sup>19</sup>978 563 m<sup>2</sup> actuellement identifiés plus les m<sup>2</sup> qui le seront via l'enquête qui sera menée dans les territoires d'Aru et Dungu réutilisables et remis à disposition par le CCLAM aux autorités locales d'ici au 31 décembre 2019.

		raison de l'insécurité qui y régnait	100 % des zones enquêtées et enregistrées dans la base de données nationale	Territoires de Dungu et Aru enquêtés d'ici à mi-2018
2.	Détruire tous les REG trouvés au cours des opérations afin d'offrir aux communautés un environnement sécurisé	114 618 REG détruits en date du 1 <sup>er</sup> novembre 2017 dans la base de données nationale	Nombre de REG détruits Nombre de rapports de tâches enregistrés dans la base de données nationale	100% des REG trouvés pendant les opérations détruits d'ici au 31 décembre 2019
3.	Augmenter les capacités PSSM du CCLAM, de la PNC et des FARDC pour l'identification, le tri et la destruction des munitions obsolètes des dépôts à proximité des communautés afin de réduire les risques d'explosion en collaboration avec la CNC - ALPC	Neuf explosions non planifiées de dépôts entre avril 2000 et juin 2016 <sup>20</sup> faisant 131 morts et 307 blessés 156.738 Tonnes de munitions obsolètes identifiées, triées et détruites en date du 1 <sup>er</sup> novembre 2017 Rapports de tâches non enregistrés dans la base de données nationale 8 personnels nationaux qualifiés formé en PSSM <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 CCLAM</li> <li>• 1 PNC</li> <li>• 1 FARDC</li> </ul>	Nombre d'explosions non planifiées de dépôts Nombre de munitions obsolètes <ul style="list-style-type: none"> <li>• 150T Identifiées</li> <li>• 150T Triées</li> <li>• 150T Détruites</li> </ul> Nombre de rapports de tâches enregistrés dans la base de données nationale Nombre de personnel national qualifié formé en PSSM (CLAM, PNC et FARDC)	Munitions obsolètes identifiées, triées et détruites sur demande d'intervention de la PNC ou des FARDC d'ici à fin 2019 100% des rapports de tâches enregistrés dans la base de données nationale 30 personnels nationaux qualifiés formé en PSSM d'ici à fin 2019 <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 CCLAM</li> <li>• 10 PNC</li> <li>• 10 FARDC</li> </ul>
4.	Sensibiliser aux risques des mines/REG les communautés – femmes, filles, garçons, et hommes – vivant à proximité des zones contaminées ou soupçonnées de	511 715 bénéficiaires <ul style="list-style-type: none"> <li>• 96 413 femmes</li> <li>• 102 816 hommes</li> <li>• 312 486 enfants</li> </ul> 196 accidents <ul style="list-style-type: none"> <li>• 169 accidents par mines, REG et ASM</li> </ul>	Nombre de bénéficiaires par an intégrés dans la base de données nationale avec données désagrégées par sexe et âge Nombre d'accidents par an intégrés dans la base de données nationale	Tous les groupes et personnes à risque bénéficient de séances de sensibilisation Réduction du nombre d'accidents par

<sup>20</sup><http://www.smallarmssurvey.org/weapons-and-markets/stockpiles/unplanned-explosions-at-munitions-sites/uems-incidents-by-country.html>

	l'être, afin de réduire le risque d'accidents et promouvoir les activités de subsistance sécurisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>accidents dans des zones où la population a été sensibilisée</li> <li>34 engins improvisés</li> </ul>	avec données désagrégées par <ul style="list-style-type: none"> <li>Sexe et âge</li> <li>Accidents par mines</li> <li>Accidents par ASM</li> <li>Accidents par REG</li> </ul>	mines de 100% d'ici à fin 2019 Réduction du nombre d'accidents par REG de 75% d'ici à fin 2019
5.	Identifier, enregistrer, et assister toutes les victimes – femmes, filles, garçons et hommes – des mines et REG et assurer leur intégration et leur participation au sein de la société sur la base d'une égalité de droits avec les autres citoyen.e.s	<p>3122 victimes civiles enregistrées dans la base de données nationale en date du 1<sup>er</sup> novembre 2017</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>25% filles</li> <li>45% garçons</li> <li>10% femmes</li> <li>20% hommes</li> </ul> <p>Faible accès des victimes de mines/REG aux services de réadaptation physique, assistance psychosociale, réinsertion professionnelle et intégration socio-économique</p> <p>Pas de rapports d'analyse de victimes de mines/REG et de leur accès aux services partagés par le CCLAM avec les opérateurs et les Ministères de la Santé et des Affaires Sociales</p> <p>L'AV n'est pas suffisamment gérée par les Ministères de la Santé et des Affaires Sociales</p> <p>L'AV n'est pas incluse à l'agenda des mécanismes de coordination nationale de la santé, du handicap, de la protection sociale, et</p>	<p>Nombre de victimes enregistrées dans la base de données nationale avec données désagrégées par</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sexe et âge</li> <li>Services de réadaptation physique, assistance psychosociale, réinsertion professionnelle et intégration socio-économique accédés</li> </ul> <p>Nombre de rapports d'analyse de victimes de mines/REG et de leur accès aux services partagés par le CCLAM avec les opérateurs, le Ministère de la Santé et celui des Affaires Sociales</p> <p>Une structure inclusive de suivi d'AV créée et gérée par les Ministères impliqués dans l'AV (Santé, Affaires Sociales, Défense, Action humanitaire, ...)</p> <p>Nombre de mécanismes de coordination nationale incluant l'AV à leur agenda</p>	<p>100% des victimes identifiées enregistrées dans la base de données nationale avec données désagrégées par</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sexe et âge</li> <li>Services de réadaptation physique, assistance psychosociale, réinsertion professionnelle et intégration socio-économique accédés</li> </ul> <p>20% des survivants d'accidents par mines/REG ont accès aux services de réadaptation physique, assistance psychosociale, réinsertion professionnelle et intégration socio-économique</p> <p>Rapports d'analyse de victimes de mines/REG et de leur accès aux services partagés de manière continue par le CCLAM avec les opérateurs et les Ministères de la</p>

		de la réduction de la pauvreté		<p>Santé et des Affaires Sociales</p> <p>Structure de suivi d'AV créée et gérée par les Ministères impliqués dans l'AV (Santé, Affaires Sociales, Défense, Action humanitaire, ...) d'ici à fin 2019</p> <p>AV incluse à l'agenda des mécanismes de coordination nationale de la santé, du handicap, de la protection sociale, et de la réduction de la pauvreté d'ici à fin 2019</p>
--	--	--------------------------------	--	---

## Axe stratégique 2 : Gestion de la contamination résiduelle<sup>21</sup>

La RDC prévoit d'achever l'identification et la dépollution de toutes les zones contaminées par MAP d'ici au 31 décembre 2019 transitionnant alors de fait vers une autre phase proactive d'identification et de dépollution des REG avant d'entamer la dernière phase réactive de réponse aux menaces signalées. Les deux premières phases de cette transition nécessitent l'accompagnement financier des bailleurs internationaux. La dernière phase est souvent caractérisée par la transition d'un programme financé de manière prédominante par les bailleurs internationaux, à celui où les activités doivent être essentiellement couvertes par un budget national.

A l'instar des pays ayant été affectés par de longues périodes de conflit, la RDC continuera à connaître une importante contamination par REG durant des décennies, même après l'élimination définitive de la menace des mines. Il est donc essentiel de doter le pays d'une capacité à faire face à cette contamination afin de répondre rapidement aux demandes des populations et des autorités locales pour éliminer les engins susceptibles de poser un danger. Si un certain nombre d'opérateurs internationaux de la LAM ont joué jusqu'à présent un rôle important dans le programme de la LAM en RDC, des acteurs nationaux ont été essentiels à son succès. Afin de mettre en place dans les deux prochaines années une gestion pérenne efficace et efficiente du problème que pose la gestion de la contamination résiduelle à long terme, il est nécessaire d'une part d'assurer le renforcement de la coordination existante par le CCLAM des interventions des opérateurs étatiques et non étatiques et d'autre part, de développer une capacité d'intervention NEDEX rapide décentralisée des FARDC et de la PNC identifiées comme étant des opérateurs nationaux étatiques incontournables.

En ce qui concerne l'éducation aux risques des REG, si cette dernière a été intégrée en 2011 dans le curriculum de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, il est impératif de doter les

<sup>21</sup> La contamination résiduelle dans ce contexte est relative à la contamination par mines/REG découverte après tous les efforts raisonnables fournis pour identifier et traiter toutes les zones suspectes.

enseignants des moyens de disséminer les messages au travers de formations dans les zones prioritaires.

Il est crucial que le gouvernement définisse et s'approprie dès aujourd'hui les modalités tant opérationnelles que financières de la gestion et de la coordination aux niveaux national et provincial de la contamination résiduelle d'ici à ce que la RDC soit déclarée libre de mines fin 2019 conformément à ses obligations relatives à l'article 5 de la CIMAP.

Prenant en considération l'ensemble des enjeux susmentionnés, les objectifs suivants ont été identifiés:

<b>Axe stratégique 2</b>		Le Programme national gère la contamination résiduelle de façon pérenne.		
<b>Objectifs</b>		<b>Lignes de référence</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles</b>
1.	Renforcer la coordination des interventions des opérateurs étatiques et non étatiques pour gérer de façon pérenne la contamination résiduelle en réponse aux demandes des populations et autorités locales	Insuffisance de la qualification dans la coordination des opérateurs sur le terrain  Insuffisance des bureaux régionaux de coordination des opérations gérés par le CCLAM	Nombre de personnel gestionnaire des opérations qualifié  Nombre de bureaux régionaux <sup>22</sup> comprenant chacun une capacité d'intervention rapide coordonnée par le CCLAM	100% du personnel gestionnaire des opérations est qualifié  6 bureaux régionaux <sup>23</sup> comprenant chacun une capacité d'intervention rapide coordonnée par le CCLAM créés d'ici à fin 2019
2.	Développer une capacité d'intervention NEDEX rapide décentralisée des FARDC et de la PNC coordonnée et accréditée par le CCLAM	Nombre insuffisant de policiers et militaires formés en NEDEX 3, 3+ et EEI  Capacité d'intervention rapide inexistante à ce jour	Nombre de personnes de la PNC et des FARDC formées par bureau régional en NEDEX 3, 3+ et EEI  Nombre d'interventions NEDEX réalisées selon les NILAM et les normes nationales  Nombre de rapports de tâches enregistrés dans la	3 personnes formées en NEDEX 3 et 1 en en NEDEX 3+ et EEI par bureau régional d'ici à fin 2019 (24 personnes de la PNC et des FARDC au total)  85% des demandes d'intervention NEDEX des populations et autorités locales ont été adressées

<sup>22</sup> Les provinces de la RDC sont réparties dans les bureaux régionaux comme suit : (1) Bureau Est (existant à ce jour): Nord Kivu, Sud Kivu, Maniema (2) Bureau Nord Est : Ituri, Tshopo, Haut Uele, Bas Uele (3) Bureau Sud : Haut Katanga, Lualaba, Haut Lomami, Tanganyika (4) Bureau Centre : Kasai, Kasai Oriental, Lulua, Lomami, Sankuru (5) Bureau Ouest : Kinshasa, Kongo Central, Kwango, Kwilu, Mai-Ndombe (6) Bureau Nord : Equateur, Tshuapa, Nord Ubangi, Sud Ubangi, Mongala.

<sup>23</sup> Ibidem

			base de données nationale	100% des rapports de tâches enregistrés dans la base de données nationale
3.	Renforcer l'intégration de l'éducation aux risques dans le curriculum de l'EPSP par la formation des enseignants dans les zones prioritaires	Éducation aux risques intégrée en 2011 dans le curriculum de l'EPSP  Nombre insuffisant d'enseignants formés et couverture nationale insuffisante	Nombre d'enseignants formés par province	300 enseignants formés dans 17 zones prioritaires d'ici à la fin 2019
4.	Créer un numéro vert national de téléphone pour permettre de signaler à tout moment la présence d'un REG ou un EEI	Pas de système de communication efficace permettant de signaler les REG/EEI	Numéro vert national de téléphone	Numéro vert national de téléphone en place d'ici à fin 2019
5.	Développer une stratégie formalisant la gestion et la coordination de la contamination résiduelle	Absence de cadre formalisant la gestion et la coordination de la contamination résiduelle	Activation de la Commission Nationale de Lutte Antimines (CNLAM) (Ministères de la Défense et de l'Intérieur/Sécurité, Affaires sociales et Santé)  Stratégie formalisant la gestion et la coordination de la contamination résiduelle spécifiant les rôles et responsabilités	Réunions de la CNLAM relancées et effectives d'ici à fin février 2018  Stratégie formalisant la gestion et la coordination de la contamination résiduelle adoptée par le gouvernement d'ici à mi-2019

### Axe stratégique 3 : Plaidoyer cadre légal et communication

Si le cadre légal de la LAM en RDC a connu de belles avancées comme mentionné plus haut, il a toutefois besoin d'être renforcé afin de permettre au pays de se doter des instruments nationaux et internationaux pour ancrer les progrès réalisés et atteindre des objectifs de la présente Stratégie. Fort de sa volonté politique, il est essentiel que le gouvernement d'une part finalise les processus d'adhésion aux instruments internationaux (la CASM pour laquelle la ratification se fait attendre depuis sa signature en 2009 ; la CCAC et ses Protocoles Additionnels II & V), et d'autre part qu'il adopte et promeuve l'application des législations nationales nécessaires à la réalisation du programme de la LAM et à la mise en œuvre des conventions internationales concernées du secteur.



Force est de reconnaître par ailleurs le défi pour le programme de la LAM en RDC face à la réduction sensible des contributions des bailleurs internationaux et des budget alloués par l'État congolais qui doivent lui permettre d'atteindre ses objectifs fixés à l'échéance du 31 décembre 2019. Il est crucial que des stratégies de communication et de mobilisation des ressources soient mises en place aux niveaux provincial, national et international pour permettre de disposer des moyens nécessaires afin de gérer la menace explosive, la contamination résiduelle et de remplir ses obligations notamment à l'égard des victimes de mines/REG.

Prenant en considération l'ensemble des enjeux susmentionnés, les objectifs suivant sont été identifiés :

<b>Axe stratégique 3</b>		La réalisation des objectifs du programme est favorisée par le renforcement du cadre légal de la LAM au travers de la finalisation des processus d'adoption des législations nationales et autres mesures d'application ainsi que d'adhésion aux instruments juridiques internationaux du secteur, par l'intégration de la LAM dans les stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté, et par la mobilisation adéquate des ressources nécessaires.		
<b>Objectifs</b>		<b>Lignes de référence</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles</b>
1.	Finaliser les processus d'adhésion aux instruments internationaux : CASM et CCAC (et ses Protocoles Additionnels II & V)	Si la RDC a signé en 2009 la CASM et que le Parlement a approuvé en 2013 sa ratification, elle n'a pas été à ce jour promulguée par le Président de la République  La RDC n'a ni signé ni ratifié la CCAC (et ses Protocoles Additionnels)	Nombre de conventions internationales concernées du secteur dont la RDC est Etat Partie	CASM ratifiée d'ici à fin 2018  CCAC et ses Protocoles Additionnels II & V signés et ratifiés d'ici à fin 2018
2.	Adopter et promouvoir l'application des législations nationales nécessaires à la réalisation du programme de la LAM et à la mise en œuvre des conventions internationales concernées du secteur	La RDC a adopté une loi pour mettre en œuvre la CIMAP  Absence de décret et autres mesures d'application de la loi de mise en	Nombre de décrets Nombre de lois Nombre d'arrêtés	Un décret d'application de la loi relative à l'interdiction des MAP d'ici à fin 2018  Une loi relative aux droits des personnes

		<p>œuvre de la CIMAP</p> <p>Absence d'une loi organique de mise en œuvre de la CRDPH</p> <p>Absence d'une législation nationale pour intégrer les dispositions et les modalités de mise en œuvre des conventions internationales CASM et CCAC (et ses Protocoles Additionnels II &amp; V)</p> <p>Absence d'arrêtés des Ministères des Affaires Sociales et de la Santé relatifs à la prise en charge des victimes</p>		<p>handicapées d'ici à fin 2019</p> <p>Une loi relative à l'adhésion à la CASM d'ici à fin 2019</p> <p>Une loi relative à l'adhésion à la CCAC d'ici à fin 2019</p> <p>Deux arrêtés ministériels relatifs à la prise en charge des victimes en terme d'accès équitable et approprié aux soins médicaux d'urgence te continus, de réadaptation physique, aux services d'assistance psychosociale, de réinsertion professionnelle et d'intégration socio-économique d'ici à fin 2019</p>
3.	Intégrer la LAM dans les politiques nationales de développement et de réduction de la pauvreté pour soutenir effectivement les stratégies de stabilisation et de développement socio-économique de la RDC	La LAM n'est pas intégrée dans les politiques de développement afin de renforcer les synergies avec les autres secteurs et/ou programmes et de maximiser l'impact des activités du programme	Nombre de politiques et plans nationaux dans lesquels la LAM est intégrée	<p>LAM intégrée dans le Plan National Stratégique de développement (PNSD) d'ici à mi-2018</p> <p>Politique nationale de réinsertion et de développement socio-économique développée d'ici à mi-2019</p>

4.	Communiquer nationalement et internationalement sur les enjeux du programme de la LAM en RDC pour assurer la mobilisation suffisante des ressources financières afin de permettre l'atteinte des objectifs de la Stratégie 2018-2019	Pas de stratégie de mobilisation des ressources à ce jour Pas de stratégie de communication sur les enjeux du programme de la LAM et des objectifs de la Stratégie 2018-2019	Stratégie de mobilisation des ressources Nombre d'évènements de visibilité organisés par année Nombre d'interventions en plénières lors de conférences nationales et internationales par année Site internet du CCLAM	Stratégie de mobilisation des ressources développée et approuvée par le gouvernement d'ici à mi-2018 Six évènements <sup>24</sup> de visibilité organisés d'ici à fin 2019 Quatre interventions en plénière lors de conférences nationales et internationales <sup>25</sup> d'ici à fin 2019 Un site internet du CCLAM créé d'ici mi-2018
----	--	---	--	--

## Suivi, révision et évaluation de la Stratégie

Sous la supervision de la CNLAM, le CCLAM, en étroite collaboration avec les acteurs nationaux et internationaux concernés, est responsable du contrôle et du suivi de la mise en œuvre de la présente Stratégie. Une gestion de l'information efficace avec des systèmes de rapportage clairs, et de solides coordination et collaboration avec les parties prenantes concernées constituent des préconditions au suivi, à la révision et à l'évaluation de la Stratégie. Le CCLAM ainsi contrôlera de manière continue les progrès accomplis par rapport à chacune des cibles définies par objectif. Il utilisera pour ce faire les indicateurs qui ont été identifiés et s'assurera que les informations seront analysées et partagées avec les autres parties prenantes. Le suivi facilitera l'identification des forces et faiblesses du Programme et permettra au CCLAM et ses partenaires de solutionner les problèmes, d'améliorer les performances, de bâtir sur le succès et les échecs et de s'adapter aux circonstances changeantes.

<sup>24</sup>Journées internationales de sensibilisation aux mines, du handicap, de la réduction de la violence armée etc.

<sup>25</sup> Rencontres intersessionnelles et conférences des États parties aux conventions internationales d'interdiction des MAP et des ASM, réunions internationales des directeurs nationaux de LAM et conseillers des Nations Unies.

Pour ce qui est de l'évaluation<sup>26</sup>, la Stratégie adopte les critères de qualité édictés par l'OECD pour les évaluations ainsi que les NILAM 14.10.<sup>27</sup>: pertinence, efficacité, efficacité, coordination, impact, durabilité et couverture.

Le CCLAM s'engage à coordonner tous les opérateurs. Pour ce faire, un plan d'action déclinant les modalités et le coût de la mise en œuvre de la présente Stratégie sera développé et validé dans les deux premiers mois de l'année 2018 avec les parties prenantes concernées. Ce plan d'action sera évalué et révisé à mi-parcours au terme d'une année et inclura des indicateurs précis et un budget qui faciliteront la planification opérationnelle. L'évaluation permettra de faire un bilan des activités réalisées et de la capacité du programme à réaliser les objectifs de la Stratégie. Dans le cas contraire, l'évaluation à mi-parcours devra adopter les mesures correctrices nécessaires.

La RDC par ailleurs soumettra annuellement son rapport relatif à la mise en œuvre de ce plan d'action à travers son rapport de transparence respectant ainsi ses obligations relatives à l'article 7 de la Convention.

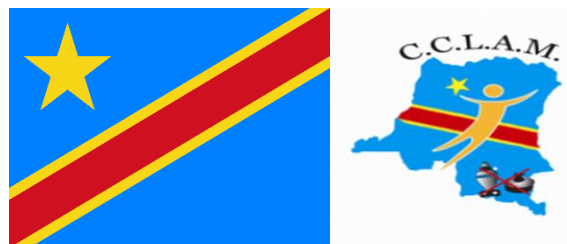
---

<sup>26</sup> La Stratégie utilise la définition du terme « évaluation » de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) : « Appréciation systématique et objective d'un projet, d'un programme ou d'une politique, en cours ou terminé, de sa conception, de sa mise en œuvre et de ses résultats. Le but est de déterminer la pertinence et l'accomplissement des objectifs, l'efficacité en matière de développement, l'efficacité, l'impact et la durabilité. Une évaluation devrait fournir des informations crédibles et utiles permettant d'intégrer les leçons de l'expérience dans le processus de décision des bénéficiaires et des bailleurs de fonds ». *Guidance for Evaluating Humanitarian Assistance in Complex Emergencies*, OCDE-DAC, Paris, 1999. *Review of the DAC Principles for Evaluation of Development Assistance*, OCDE-DAC, Paris, 1998. *Principles for Evaluation of Development Assistance*, OCDE-DAC, Paris, 1991

<sup>27</sup> *DAC Criteria for Evaluating Development Assistance*, OCDE-DAC, 2000, Paris. *Guide pour l'évaluation des interventions dans l'action contre les mines* (NILAM 14.10), UNMAS, New York, 2007

## Annexes

Annexe I : Agenda de l'atelier de planification stratégique nationale 22-25 août 2017



# Planification Nationale Stratégique de la Lutte Antimines

## Atelier de Travail

Kinshasa, République Démocratique du Congo

22-25 août 2017

<b>Jour 1 : mardi 22 août</b>				
<b>Heure</b>	<b>Session</b>	<b>Contenu</b>	<b>Responsable</b>	<b>Méthode</b>
09.00 – 10.30	Session d'ouverture	Inscription des participants Accueil et ouverture officielle de l'atelier	Ministre de l'Intérieur et Sécurité CCLAM GICHD	
	Présentation de l'atelier	Objectifs de l'atelier	GICHD	Présentation
10.30 – 10.50	Pause			
10.50 – 13.00	Présentation du Programme national de lutte antimines en RDC  Définir le problème	Bref aperçu du Programme : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mandat, rôles et responsabilités du CCLAM</li> <li>• Histoire, résultats clés, enjeux majeurs et chemin à suivre</li> </ul>	CCLAM	Présentation
		Enjeux actuels des mines/REG restants <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nature/type de la contamination</li> <li>• Portée (mètres carrés, localisation géographique)</li> </ul>	GICHD	Présentation
		Questions/réponses	Tous les participants	
13.00 – 14.00	Déjeuner			
14.00 – 15.00	Présentation de la Planification Stratégique	Présentation des bonnes pratiques et leçons apprises des processus de planification stratégique globaux	GICHD	Présentation
15.00 – 15.30	Stratégie Nationale 2012-2016 en RDC	Bref aperçu de la Stratégie Nationale 2012-2016 en RDC	GICHD/CCLAM	Présentation
15.30 – 15.50	Pause			
15.50 – 16.30	Intégration de la gestion des données dans la planification stratégique	Principes clés de la gestion des données Gestion des données et planification stratégique	GICHD	Présentation
16.30 – 16.40	Récapitulatif de la journée et aperçu du Programme de la journée suivante	Commentaires des participants, demandes et suggestions	GICHD Tous les participants	



<b>Jour 2 : mercredi 23 août</b>				
<b>Heure</b>	<b>Session</b>	<b>Contenu</b>	<b>Responsable</b>	<b>Méthode</b>
09.00 – 09.15	Récapitulatif	Points clés abordés - Jour 1	GICHD	
09.15 – 09.30	Comprendre le contexte : introduction	Présentation des outils d'analyse du contexte	GICHD	Présentation
09.30 – 10.30	Programme de lutte antimines en RDC : analyse du contexte	Les participants travaillent en groupe et utilisent différents outils analytiques : analyse des parties prenantes, SWOT et PESTLE	Groupes de travail	Travail de groupe
10.30 – 10.45	Pause			
10.45 – 12.30	Programme de lutte antimines en RDC : analyse du contexte	Contenu identique à la session précédente  Présentations de groupe et discussions	Groupes de travail  Points focaux des groupes de travail	Travail de groupe  Présentation
12.30 – 13.30	Déjeuner			
13.30 – 15.00	Analyse des risques	Identifier et analyser les risques potentiels du Programme de la lutte antimines et les différents scénarios possibles  Présentation de groupes, questions/réponses et discussions	Groupes de travail  Points focaux des groupes de travail	Présentation  Travail de groupe
15.00 – 15.15	Pause			
15.15 – 16.00	Analyse des risques (continuation)	Contenu identique à la session précédente	Groupes de travail Points focaux des groupes de travail	Présentations de groupe/ discussions
16.00 – 16.20	Récapitulatif de la journée et aperçu du Programme de la journée suivante	Commentaires des participants, demandes et suggestions	GICHD Tous les participants de l'atelier	





<b>Jour 3 : jeudi 24 août</b>				
<b>Heure</b>	<b>Session</b>	<b>Contenu</b>	<b>Responsable</b>	<b>Méthode</b>
09.00 – 09.15	Récapitulatif	Point clés abordés - Jour 2	GICHD	Discussions
09.15 – 10.45	Vision et mission	Comment différencier vision et mission ?	GICHD	Présentation
		Discuter et suggérer une vision stratégique et des énoncés de mission  Les participants sont divisés en groupes de travail et chaque groupe suggère une vision et une mission  Présentations des groupes sur les concepts de vision et mission  Commentaires et discussions	Tous les participants  Points focaux des groupes de travail	Travail de groupe
10.45 – 11.00	Pause			
11.00 – 12.00	Lutte antimines efficace et performante : comment savoir ?	Définition des buts et objectifs stratégiques, des lignes de base, des cibles et des indicateurs	GICHD	Présentation
12.00 – 12.30	Structure de la Stratégie	Présentation de la proposition de la structure de la stratégie Discussions	GICHD	Présentation/ Discussions
12.30 – 13.30	Déjeuner			
13.30 – 15.00	Analyse du contexte : objectifs stratégiques	Les participants sont divisés en groupes de travail couvrant chaque objectif stratégique  Parties prenantes et analyse SWOT	Tous les participants	Travail de groupe
15.00 – 15.15	Pause			
15.15 – 16.20	Analyse du contexte : objectifs stratégiques	Contenu identique à la session précédente  Présentations de groupe	Groupes de travail  Points focaux des groupes de travail	Présentations de groupe
16.20 – 16.30	Récapitulatif de la journée et aperçu du programme de la journée suivante	Commentaires des participants, demandes et suggestions	GICHD Tous les participants de l'atelier	

<b>Jour 4 : vendredi 25 août</b>				
<b>Heure</b>	<b>Session</b>	<b>Contenu</b>	<b>Responsable</b>	<b>Méthode</b>
09.00 - 09.15	Récapitulatif	Points clés abordés - Jour 3	GICHHD	Présentation
09.15 - 10.30	Groupes de travail pour chaque section des objectifs stratégiques	Chaque groupe de travail développe une section sur les objectifs stratégiques suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• But</li> <li>• Objectifs</li> <li>• Cibles</li> <li>• Indicateurs</li> <li>• Bases de référence</li> </ul>	Groupes de travail	Travail de groupe
10.30 - 10.45	Pause			
10.45 - 12.30	Travail de groupe (continuation)	Contenu identique à la session précédente	Groupes de travail	Travail de groupe
12.30 - 13.30	Déjeuner			
13.30 - 15.00	Travail de groupe (continuation)  Présentations de groupe	Contenu identique à la session précédente  Chaque groupe présente sur le sujet ci-dessus, questions/réponses, discussions	Groupes de travail  Points focaux des groupes de travail	Travail de groupe  Présentations de groupe/ Discussions
15.00 - 15.15	Pause			
15.15 - 15.45	Présentations de groupe	Chaque groupe présente sur le sujet ci-dessus, questions/réponses, discussions	Points focaux des groupes de travail	Présentations de groupe/ Discussions
15.45 - 16.15	Chemin à suivre : finaliser et approuver la Stratégie nationale	Se mettre d'accord sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prochaines étapes</li> <li>• Définition des rôles et responsabilités</li> <li>• Délais</li> </ul>	CCLAM GICHHD Tous les participants	Présentations  Discussions
16.15 - 16.30	Clôture de l'atelier	Observations finales	CCLAM / GICHHD / Tous les participants	

## Annexe II: Analyses FFOM& PESTEL<sup>28</sup> (atelier de travail, 22-25 août 2017)

### Analyse FFOM

Forces	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Personnel qualifié</li> <li>✓ Formations et renforcement des capacités</li> <li>✓ Appropriation nationale du Programme</li> <li>✓ Accompagnement des partenaires dans la mise en œuvre</li> <li>✓ Bonne coordination</li> <li>✓ Plaidoyer</li> <li>✓ Connaissance de l'ampleur de la contamination</li> <li>✓ Statistiques évolutives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Extension de l'échéance de l'article 5 de la CIMAP au 01/01/2021</li> <li>✓ Présence des partenaires</li> <li>✓ Acceptation de la LAM par le fonds commun humanitaire</li> <li>✓ Présence de représentants de bailleurs de fonds</li> </ul>
Faiblesses	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ressources financières insuffisantes</li> <li>✓ Défaut d'équipements</li> <li>✓ Manque de représentation de la LAM dans le cluster de protection</li> <li>✓ Lourdeur administrative</li> <li>✓ Manque d'appui financier du gouvernement</li> <li>✓ Insuffisance de la couverture nationale</li> <li>✓ Lenteur de communication entre CCLAM et organisations</li> <li>✓ Insuffisance de feedback de la part des ONG</li> <li>✓ Mauvaise qualité des rapports</li> <li>✓ Manque de réunions de coordination</li> <li>✓ Insuffisance des bureaux régionaux</li> <li>✓ Non-respect des normes de prise en charge des inspecteurs de terrain</li> <li>✓ Absence de l'impact humanitaire dans les rapports</li> <li>✓ Non-finalisation de l'actualisation de la base de données</li> <li>✓ Non-finalisation du cadre juridique interne</li> <li>✓ Non adhésion au reste des instruments juridiques internationaux</li> <li>✓ Manque du document cadre (plan stratégique fini fin 2016)</li> <li>✓ Absence d'un fonds national d'AV</li> <li>✓ Absence d'un fonds de fonctionnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Insécurité</li> <li>✓ Conflits armés</li> <li>✓ Instabilité politique</li> <li>✓ Baisse des financements</li> <li>✓ Coûts élevés des opérations dans certaines zones</li> <li>✓ Etat des infrastructures</li> <li>✓ Manque de priorisation du gouvernement</li> </ul>

<sup>28</sup> Les sigles (+) et (-) font référence respectivement à des éléments positifs et négatifs.

## Analyse PESTEL

Politique	Economique
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Révision (+) et vulgarisation<sup>29</sup> des normes nationales (-)</li> <li>✓ Volonté politique de respecter obligations liées à l'article 5 de la CIMAP, de finaliser les processus d'adhésion aux instruments internationaux et leur mise en œuvre (ratification – lois nationales – modalités d'application) CASM – CCAC – CDPH, de considérer la LAM comme une priorité nationale à intégrer dans l'ensemble des documents stratégiques du pays (PNSD, Plan de Réduction de la Pauvreté, etc.)</li> <li>✓ Transfert de compétences au CCLAM ; manque de mesures d'accompagnement, i.e. moyens (-)</li> <li>✓ Mise en place de la commission nationale de LAM (+)</li> <li>✓ Nécessité d'impliquer les institutions provinciales dans la LAM (Gouverneurs)</li> <li>✓ Elaboration de la planification stratégique nationale et nécessité de développer un plan d'action</li> <li>✓ Insécurité et instabilité politique (-)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Non-accessibilité au budget alloué à la LAM par l'Etat (-)</li> <li>✓ Réduction de financements pour les opérateurs (-)</li> <li>✓ Affectation non optimale des ressources financières (-), par ex. déploiement sans analyse approfondie</li> <li>✓ Utilisation (à promouvoir) des terres remises à disposition (agriculture → autosuffisance alimentaire → augmentation PIB → Réduction de la pauvreté)</li> </ul>
Social	Technologique
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réadaptation physique des personnes avec handicap (+)</li> <li>✓ Sensibilisation aux risques des mines/REG (+)</li> <li>✓ Insuffisance de la prise en charge (notamment psycho-sociale) et de la réinsertion socio-économique des victimes (-)</li> <li>✓ Retour des réfugiés et des déplacés (à faciliter)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Moyens de communication limités (internet), mise à jour et actualisation de la base de données (-)</li> <li>✓ Insuffisance d'outils de collecte d'information (-)</li> <li>✓ Insuffisance d'équipements appropriés (-)</li> <li>✓ Insuffisance de moyens de transports appropriés (ex : hélicoptères pour zones non accessibles) (-)</li> <li>✓ Cartographie non à jour (-)</li> </ul>
Environnemental	Légal
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Impraticabilité de voies de communications (-)</li> <li>✓ Problèmes de relief → inaccessibilité (-)</li> <li>✓ Conditions climatiques (saison des pluies)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Adhésion à la CIMAP (+) et sa vulgarisation (+)</li> <li>✓ Traduction dans le système légal national d'une loi organique de la CIMAP (+)</li> <li>✓ Finalisation des mesures d'application de la loi nationale (2011) relative à la CIMAP par les ministères sectoriels (-)</li> </ul>

<sup>29</sup> Le terme vulgariser doit s'entendre ici comme faire connaître aux usagers et impliquer les enjeux d'information et de formation.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Signature (+) de la CASM mais jusque-là pas encore ratifiée (-)</li> <li>✓ Adhésion à la CDPH (+) et traduction dans le système légal national d'une loi organique (+) mais nécessité de promouvoir la mise en œuvre de la loi organique</li> <li>✓ Pas de loi interministérielle sur la prise en charge des victimes (-)</li> <li>✓ Finalisation des processus d'adhésion au reste des conventions liées à la lutte anti-mines (CCAC + protocoles additionnels - CASM) et leur traduction au niveau national</li> <li>✓ Nécessité d'inclure la LAM dans le nouveau PNSD en cours d'élaboration</li> <li>✓ Vulgarisation des normes nationales de la LAM (-)</li> </ul>
--	--

# Annexe III: La contribution potentielle de la LAM aux ODD<sup>30</sup>



<sup>30</sup> GICHD-UNDP, *Leaving no one behind: Mine Action and the Sustainable Development Goals*, February 2017

**9** INDUSTRY, INNOVATION  
AND INFRASTRUCTURE



- The removal of explosive hazards fosters industrialisation and the development of sustainable and resilient infrastructure.
- Mine-free roads provide access to transportation systems, integrating enterprises into value chains and markets.

**10** REDUCED  
INEQUALITIES



- Handing over released land to beneficiaries, particularly the poor, generates income growth, reducing inequalities and promoting inclusion of all, particularly survivors.
- Through international cooperation, mine action donors support countries where need is greatest, addressing inequalities between countries.

**11** SUSTAINABLE CITIES  
AND COMMUNITIES



- Re-establishing safe access to housing and basic services for all, mine action contributes to the reconstruction of safe and inclusive cities and human settlements.
- Environmentally-sensitive mine clearance contributes to the protection and safeguarding of cultural and natural heritage.

**12** RESPONSIBLE  
CONSUMPTION  
AND PRODUCTION



- Safe access to previously denied natural resources enables their sustainable and efficient management and use.

**14** LIFE  
BELOW WATER



- Environmentally-sensitive underwater clearance restores degraded aquatic ecosystems and supports their healthy and sustainable use.

**15** LIFE  
ON LAND



- Environmentally-sensitive mine clearance contributes to conserve, restore and sustainably manage biodiverse terrestrial ecosystems.

**16** PEACE, JUSTICE  
AND STRONG  
INSTITUTIONS



- Removing explosive hazards and providing education on safe behaviour reduce violence and casualties everywhere.
- Mine action develops effective capacities, institutions, and promotes national ownership, including through international cooperation.

**17** PARTNERSHIPS  
FOR THE GOALS



- National, regional and international partnerships in mine action (e.g. governments, private sector, academia and civil society) enhance the exchange of resources, expertise, innovation and technology.
- Mine action information enhances the availability of timely and disaggregated data for SDG measurement, monitoring and progress reporting.



#### Annexe IV : Zones ouvertes (en date du 1<sup>er</sup> nov. 2017)

Province	# zones	m <sup>2</sup>
Bas Uele	2	23562
Equateur	1	350
Ituri	5	20496
Lomami	1	4
Maniema	1	9
Nord Kivu	7	340
Nord Ubangi	8	497977
Sud Kivu	1	25
Sud Ubangi	7	190795
Tanganika	3	171
Tshopo	12	244834
<b>TOTAL</b>	<b>48</b>	<b>978 563</b>